

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt du mois de juin, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2016

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Sylviane HENNEQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

Absents excusés : Céline VERGEOT
Dominique DUCLOS (Pouvoir C. LE TALLEC)
Vanessa SZUBA
Guillaume GARDON
Pierre CARQUIN (Pouvoir S. HENNEQUIN)

Secrétaire de séance : Christelle LE TALLEC

La séance est ouverte à 20 heures 10.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'excuser tout particulièrement Céline VERGEOT, qui s'est fait une double fracture de la jambe. Elle lui souhaite un bon rétablissement et beaucoup de patience.

Avant de rappeler l'ordre du jour, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une question :

- Demande de subvention au titre de la TEPcv (Transition énergétique pour la croissance verte) concernant l'extension et l'amélioration énergétique de la cantine scolaire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11/04/2016

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions (Pouvoir de S. HENNEQUIN – N. LAMERE-CRAPART) adopte le compte rendu du 11 avril 2016.

Demande de subvention au titre de la TEPcv (Transition Energétique pour la croissance verte) : Extension et Amélioration énergétique de la cantine scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'UCSSA nous a transmis un mail concernant une aide financière, dont les critères d'éligibilité pourraient correspondre à notre projet d'extension et d'amélioration énergétique de la cantine scolaire. Une enveloppe de 500.000,00 € est mise à disposition de l'UCSSA.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la TEPCV, concernant le dossier d'extension et d'amélioration énergétique de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de présenter une demande de subvention à ce titre.

Demande de subvention au titre du CDDL : achat d'une balayeuse-désherbeuse

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention au titre du CDDL concernant le projet d'achat d'une balayeuse-désherbeuse.

Un dossier a déjà été déposé concernant ce projet au titre de la DETR.

Par arrêté en date du 4 mai 2016, un montant de 8271 € nous a été attribué, soit 45 % du montant total.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat de la balayeuse n'est pas encore effectué, car un élu doit se rendre à La FERTE SOUS JOUARRE, afin de voir l'utilisation d'un autre matériel.

Le choix sera fait après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention (Pouvoir S. HENNEQUIN) accepte de déposer une demande de subvention au titre du CDDL concernant l'achat de la balayeuse-désherbeuse.

Demande de subvention au titre du CDDL : extension et amélioration énergétique de la cantine scolaire

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention au titre du CDDL concernant le projet d'extension et d'amélioration énergétique de la cantine scolaire.

Un dossier a déjà été déposé concernant ce projet au titre de la DETR.

Par arrêté en date du 4 mai 2016, un montant de 97.290,00 € nous a été attribué, soit 45 % du montant total des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention au titre du CDDL concernant l'extension et l'amélioration énergétique de la cantine scolaire.

MAPA Maîtrise d'œuvre : Projet d'extension de la cantine scolaire

Concernant le projet d'extension et l'amélioration énergétique de la cantine scolaire, un dossier nous a été présenté par M. CERTIER, architecte à MONS EN LAONNOIS.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été présenté par cet architecte.

Le permis de construire a été déposé et validé.

L'étape suivante est le lancement de l'appel d'offres.

Véronique RUFIN estime que ce projet est trop cher pour une petite extension, qu'il faudra recommencer dans 10 ans, et qu'il vaudrait mieux tout démolir.

Madame le Maire répond que nous allons, grâce à ce projet, augmenter la capacité de 50 % et que les travaux comprennent aussi la rénovation thermique de la partie ancienne.

Nous allons passer de 100 à 150 convives. Attendre le projet de création du groupe scolaire serait trop long.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (V. RUFIN) et 1 abstention (JP GUILLON) accepte de lancer l'appel d'offres concernant le projet d'extension de la cantine scolaire.

USEDA : Adhésion de la Commune au groupement gaz

Par délibération en date du 4/07/2014, la Commune adhère au groupement gaz avec l'USEDA.

Le marché gaz, dont l'attributaire est TOTAL GAZ, s'achève au 31/12/2016.

L'USEDA va relancer un marché Accord-cadre qui sera opérationnel au 01/01/2017.

Le montant de la contribution de la Commune s'élève à 319,35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler son adhésion au groupement gaz de l'USEDA.

Locaux périscolaires, 3, rue des Ecoles :

Désaffectation du local :

Jusqu'à la rentrée scolaire 2015/2016, les services de la Communauté de Communes ont occupé les locaux du 3, rue des Ecoles pour assurer les services de périscolaires.

Le nombre d'enfants était devenu trop important pour la sécurité. Nous avons donc décidé d'utiliser la salle de la Musique afin d'assurer ces services.

Depuis, les locaux situés, 3, rue des Ecoles sont inoccupés.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désaffecter ces locaux, et de les passer dans le domaine privé de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la désaffectation des locaux situés 3, rue des Ecoles.

Transformation en logement communal : Vote du tarif

Dans la mesure où ces locaux font partie de l'enceinte des écoles maternelles, il serait souhaitable qu'ils soient transformés en logement pour un éventuel agent communal qui en ferait la demande.

Il sera nécessaire de faire quelques travaux : un escalier intérieur, ainsi que quelques travaux de plomberie.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'en voter le tarif. Elle propose que le tarif soit égal aux autres logements loués à des agents communaux, soit 210,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 voix contre (S. HENNEQUIN – Pouvoir S. HENNEQUIN) accepte le tarif.

Révision du prix de vente : Maison de la Férotterie

L'estimation des services de l'Etat, concernant le bien situé 24, La Férotterie était de 180.000,00 € (avec une marge de + ou - 10 %).

Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de fixer le prix de vente à 198.000,00 €.

Ce bien est mis en vente depuis un an et demi. Deux acheteurs potentiels se sont manifestés. Une seule proposition a été faite pour un montant de 145.000,00 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réviser le prix de vente à la baisse. Elle propose un prix de vente de 162.000,00 € (-10 % de l'estimation des services de l'Etat).

Béatrice NOUVEAU dit que si le bien ne se vend pas, c'est qu'il n'a pas été estimé au prix du marché.

Gilles BOUVRY, qui s'occupe de faire visiter le bien, explique qu'il est nécessaire de faire des travaux estimés à environ 80.000,00 €.

Après quelques discussions, Madame le Maire propose de passer au vote, pour un prix de vente de 162.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de baisser le montant du prix de vente à 162.000,00 €, par 13 voix pour, 1 voix contre (Pouvoir S. HENNEQUIN) et 2 abstentions (S. HENNEQUIN – C. FOURNAGE).

LOGIVAM : Les Sablons :

Rétrocession de la voirie et espaces verts :

La Société LOGIVAM a décidé de mettre en vente, en 2016, son patrimoine, situé sur la Commune de NOGENT L ARTAUD, Résidence Les Sablons.

Il a été décidé, entre les parties, que le transformateur côté rue Beaurepaire sera rétrocédé à la Commune.

Côté Rue Lambin, la Commune a refait complètement la rue, et a empiété d'environ 30 cm sur la propriété de LOGIVAM. Cette partie nous sera donc rétrocédée également.

Les conseillers municipaux posent la question de l'entretien des espaces verts.

Madame le maire explique qu'il n'en a pas été discuté avec la Société LOGIVAM. Les parkings seront également récupérés par la Commune.

Béatrice NOUVEAU fait remarquer que nos quotas de logements sociaux vont diminuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'accepter la rétrocession de la voirie et des espaces verts de la résidence les Sablons.

Travaux de voirie : partage des frais à hauteur de 50 %

La rue des Sablons, située devant les résidences, et mitoyenne à la sente communale, sera rétrocédée à la Commune, après sa remise en état, dont le coût s'élève à 43.848 € TTC.

La Société LOGIVAM propose à la Commune de participer à hauteur de 50 % (les frais de géomètre restant à la charge de LOGIVAM).

Des servitudes de passage et de réseaux seront à inscrire dans l'acte de vente (éclairage public – réseau d'assainissement).

Concernant le PLU, une zone réservée a été prévue sur les espaces verts appartenant à LOGIVAM.

LOGIVAM accepte de nous le céder à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de partager les frais à hauteur de 50 % avec LOGIVAM.

Convention de prêt de personnel : Association Football

Un emploi aidé doit être embauché par l'Association « Union Sud Aisne Football Club ».

Cette Association propose à la Commune de partager cet emploi aidé, à l'aide d'une convention de prêt de personnel.

Un emploi de 35 heures serait créé, avec 24 heures hebdomadaires pour le Club de Foot et 11 heures pour la Commune.

Le contrat doit débuter le 1^{er} septembre 2016.

Cet agent serait dédié à l'accompagnement et au service à la cantine scolaire.

Madame le Maire explique qu'en raison de plusieurs congés de maladie, les élus sont obligés d'accompagner les enfants à la cantine ou encore au car scolaire. A cet égard, nous remercions Céline VERGEOT et Gilles BOUVRY pour leur dévouement.

Il serait donc souhaitable de renforcer les équipes.

Madame le Maire propose de signer cette convention pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer cette convention de prêt de personnel.

Décision modificative

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un chèque d'un montant de 2.108,96 € sera encaissé par la Commune en tant que don. Il s'agit de l'argent du compte de la section tennis du Réveil Nogentais, qui a été dissoute.

Suite à la question à l'ordre du jour concernant les travaux prévus aux Sablons par la Société LOGIVAM, Madame le Maire propose les virements de crédits suivants :

Ouverture d'une opération budgétaire : N°16-10

Op 16-10 « TRAVAUX RESIDENCE LES SABLONS »	+ 25.000,00 €
Dépenses Imprévues d'investissement	- 25.000,00 €
Opération 15-06	+ 5.900,00 €
Opération 15-10	- 5.900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la décision modificative.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

33 Résidence les Marronniers Le Champ du Voisin	AC 165	421 m ²
39 La Nogentaise	AC 20	767 m ²
9 rue des Tulipes	AD 91	467 m ²
67 Grande Rue	AB 262	5 a 25 ca

Informations diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier de Monsieur et Madame BOURGEOIS a été adressé en Mairie. Il s'agit d'une information concernant leur intention de vendre l'ensemble de l'immeuble situé 53, Grande Rue. Ils demandent si la Commune serait intéressée.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a reçu cette semaine une personne qui souhaiterait acheter l'immeuble et le fonds de commerce, à laquelle elle a donné des pistes (Région – Aisne Initiatives) pour obtenir des aides.

Concernant les taxes foncières de la Commune, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des réclamations, la Commune a obtenu un dégrèvement d'un montant de 4.049,00 € pour l'année 2014, et 4.104,00 € pour l'année 2015.

La Commune a donc gagné plus de 4.000,00 €/an pour les années à venir.

Concernant les travaux effectués dans la rue Ernest Vallée, pour la sécurité des Ecoles une subvention d'un montant de 6.613,00 € nous a été versée au titre des amendes de police.

Un jeu pour enfants de 7 à 12 ans a été retrouvé au Réveil Nogentais. Il a été acheté en 2007 et n'a jamais été installé. Il sera installé au parcours de santé.

La Commune de VIELS MAISONS a prescrit la révision du PLU. Monsieur HOURDRY sera délégué de la Commune.

Nous avons reçu un courrier de Monsieur TAY Godwin qui organise une journée « Portes Ouvertes » à l'Hermitage, le week-end du 9 et 10 Juillet.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différents courriers de remerciements reçus : Les Anciens Combattants, Les restos du cœur, ainsi qu'un faire-part de mariage de la fille de Monsieur HUYART, pour le 27 Août 2016.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'infirmière met en vente la partie garage de sa maison de santé. L'estimation du service des Domaines s'élève à 143.200,00 €, pour 714 m².

Madame BEAUDET est prête à le vendre pour un montant de 100.000,00 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'y réfléchir.

Véronique RUFIN parle de l'arrêt minute prévu Grande Rue. Cet arrêt minute sera réalisé au cours de l'été.

Madame le Maire explique qu'une réunion publique s'est tenue en Mairie concernant les travaux prévus Rue Dépaux et Rue Leduc de la Tournelle.

Madame le Maire propose qu'une commission de travaux soit organisée, afin de réfléchir au sens de circulation dans le centre de la Commune.

La séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.